

Compte rendu réunion spéciale CQ Monplaisir relative au budget participatif - 22/11/2022

Une vingtaine de personnes présentes.

Dont Victoire Goust (adjointe à la mairie du 8e arrondissement en charge de la transition écologique), Elise Dehédin (conseillère technique en charge du BUPA, au cabinet du maire du 8e arrondissement).

Présentation des nouveaux membres. Bienvenue à eux ! :)

1. Mise à jour de l'équipe d'animation

Référents commission végétalisation :

- Claire Marie Ollier est officiellement désignée co-référente commission végétalisation. Merci à elle pour son implication et sa motivation !
- Christine Liponne souhaite en savoir plus sur la fonction de co-référente de commission. Proposition d'un échange téléphonique après la réunion pour confirmer son intérêt avec la référente de la commission végétalisation.

Élus référents :

Suite au départ d'Aurélie Maras, deux élus deviennent co-référents du conseil de quartier :

- Victoire Goust (adjointe à la mairie du 8e arrondissement en charge de la transition écologique)
- Philippe Guelpa-Bonaro (conseiller délégué du 8e à l'anticipation des risques et à la gestion des crises)

[POINT IMPORTANT : Compte rendu rédigé avant la fin de la période de vote (le 4 décembre 2022), aujourd'hui clos]. Les projets vainqueurs sont ceux marqués en rouge.

2. Projets BUPA (Budget Participatif)

Les grandes lignes de la démarche BUPA :

Pour rappel, sur le déroulé de la procédure de fonctionnement du BUPA, les Lyonnais ont déposé tous les projets qu'ils voulaient, puis dans un second temps, les services centraux et les mairies d'arrondissement concernées ont étudié leur faisabilité technique et leur respect des conditions initialement énoncées. Ils ont ensuite procédé à un chiffrage indicatif pour donner un ordre d'idée. Enfin, les projets retenus sont soumis au vote de tous les lyonnais. Ceux qui recevront le plus de suffrage seront réalisés. Le chiffrage du coût de ces projets pourra éventuellement évoluer en fonction des mises en œuvre concrètes. Des membres du CQ ont exprimé leur intérêt quant à la communication des motifs de rejets pour les projets non retenus par la mairie.

Échelle financière des projets présentés : de 5 000 euros à 550 000 euros.

Présentation des projets déposés puis retenus dans le périmètre du quartier Monplaisir :

13 projets sur le périmètre du quartier Monplaisir, sur un total de 36 soumis au vote pour le 8ème arrondissement.

Présentation des nombreux projets sur Monplaisir (38% de tous les projets déposés dans le périmètre du 8e arrondissement) :

- Numéro 3 : Ajout de bac et mobilier ludique dans parc Lumière : Initialement, l'idée était de créer une aire de jeu dans parc Lumière mais était impossible à cause du festival Lumière. De plus, cela aurait amené à une imperméabilisation d'un espace vert. La mairie a donc proposé une alternative en proposant de transformer le projet en création d'assises, « bancs, chaises » colorées, modulées, de formes, de hauteurs différentes, pour rester ludique, tout en évitant les contraintes réglementaires lourdes d'une aire de jeu. Si ce projet est voté, sa mise en œuvre se fera sous réserve d'acceptation par les architectes des bâtiments de France.
- Numéro 5 : Améliorer l'acoustique du kiosque place Ambroise Courtois. Cette proposition de plusieurs organisations de quartiers est déjà ancienne. Tous les musiciens qui ont déjà pu jouer sous ce kiosque, s'en sont plaints. Un membre du CQ estime que le chiffrage de 20.000€ est sous-estimé et qu'il faudrait plutôt viser 50.000€ voire 70.000 €. Il a été répondu que le cout estimé pourra varier par la suite, si le projet est retenu ; le surcoût éventuel (selon la nature des travaux entrepris) pourra être financé par des reliquats éventuels de budget BuPa, ou par d'autres sources de financement.
- Numéro 27 : Installation de bacs et de bancs pour l'esplanade de la Fraternité. L'idée est d'étendre la végétalisation sur cette dalle de goudron et d'occuper l'espace pour réduire les nuisances bruyantes liées aux jeux de ballon ayant cours à cet endroit. L'idée initiale était de débitumer, mais cet espace relève de la compétence de la Métropole, donc cela ne pouvait pas rentrer dans le cadre du BUPA Ville de Lyon. En conséquence, il y a eu une demande de mettre des grands bacs pour y planter des petits arbres.

- Numéro 44 : Installation de sanitaires dans le square Saint Nestor. Des sanitaires réclamés par l'association du CIL depuis plusieurs années mais refusés par le passé pour des raisons techniques et financières. Un participant a affirmé que le projet doit être techniquement réalisable au vu d'un réseau d'eau déjà présent à travers la fontaine potable dans le square. Une membre du CQ appelle à bien veiller à l'accessibilité des WC. Il a été répondu qu'il n'y avait pas de raisons que cela ne le soit pas au vu des obligations réglementaires en vigueur. Les habitants y seront vigilants. Un autre membre du CQ a posé la question du type de WC envisagé. La réponse émise a été que si le projet est voté, la réalisation opérationnelle du projet dira quel type de sanitaire (sanitaire "classique" ou blocs expérimentaux...) sera le plus adapté au lieu.
- **Projet 83** : Réaménagement du terrain du gymnase Dargent. Le projet initial était celui d'une végétalisation, d'une meilleure ouverture au public aux horaires indiqués. La réfection des terrains de sports n'était pas dans le projet initial. Le porteur de ce projet, aussi membre du CQ, considère que cela alourdit beaucoup le budget prévu (550 000€), ce qui ne jouerait pas en faveur du projet pour être voté car les gens pourraient estimer que c'est un trop fort coût. D'autres membres du CQ ont demandé que certains projets (comme celui-ci) soient abondés par les fonds propres des services concernées (en l'occurrence ici le service des sports du fait de leur ajout postérieur) afin de ne pas faire porter tout le financement sur le BUPA. Il a été répondu que les infrastructures de sports, vétustes, devaient être insérés dans le projet et que un financement pourrait peut-être se voir complété par une contribution du 3e arrondissement qui utilise aussi le site à travers le collège Dargent.
- **Numéro 165** : création d'une aire d'ébats canine, clôturée, sur le terrain Dargent. L'objectif est d'intégrer la vie canine -trop souvent reléguée- dans la vie de la ville ; chiens jouent un rôle social, affectif et émotionnel fort (notamment pour personnes isolées et/ou vivants seules). Dans un contexte où le nombre de chiens augmente à Lyon, la demande de mise en place de ces espaces augmente mais dans le même temps la mairie constate la fermeture de certains de ces espaces qu'on ne sait pas gérer. Ce cani parc prévu sur le terrain Dargent n'est pas un projet concurrent au projet 83 ; un espace peut être gardé pour les deux projets en coexistence.
- **Numéro 86** : Réaménagement et végétalisation du terrain du gymnase Colbert. L'objectif principal est d'atténuer l'îlot de chaleur sur ce grand espace bétonné ainsi que les nuisances sonores dus aux sports de ballon pour les résidents environnants. Le porteur du projet, membre du CQ, espère là aussi que le montant du chiffrage élevé ne remettra pas en cause le devenir du projet.
- **Numéro 93** : renforcer l'offre de jeux pour enfants dans le square de Laïcité (croisement rue Antoine lumière et rue Marius Berliet). Des écoles étant proches, les enfants pourraient trouver ici un lieu plus ludique. Pas d'autres commentaires particuliers.
- **Numéro 95** : rénovation du terrain de sport St Hippolyte. Plusieurs problématiques concernent ce site : celle des nuisances sonores aggravées par un effet encaissant du bâti de hauteur très proche autour, celle de l'îlot de chaleur où le bitume aggrave l'effet de chaleur estivale et enfin la problématique de non mixité des usages sportifs (97% masculins selon un comptage effectué sur 3 jours par une habitante d'une des copropriété). Le projet cherche à résoudre ces problèmes par une proposition de création d'un terrain de badminton (pas un sport de balle), ce qui permettrait le maintien des activités sportives tout en minimisant les nuisances sonores et en introduisant davantage de mixité. Le projet est porté et supporté par les groupes de copropriété de tous les immeubles environnants. C'est donc un projet d'habitants, un projet bien implanté localement et qui apporte un nouveau sport (badminton) encore non présent sur le quartier, voire au-delà. Sans remettre en question le fond du projet, un membre du CQ a pu trouver dommage l'absence de recueil des avis des usagers, des joueurs, des écoles avoisinantes. Mme Dehédin a tempéré cette

remarque en mentionnant que l'école Paul-Emile Victor avait été consultée à ce sujet. Enfin, un participant a souligné que le préjudice potentiel de l'impossibilité de pratique de jeux de balle sur ce terrain était compensée par la permanence des autres terrains de foot et baskets à proximité (sites Dargent et Colbert).

- Numéro 120 : rénovation et mise en accessibilité de l'aire de jeu d'enfants au square Saint Hippolyte. Le projet met l'accent sur l'importance sur accueil des enfants en situation de handicap, pour qui les infrastructures de jeu "classiques" ne sont pas adaptées. Le projet a émergé pendant une session d'explication du fonctionnement BUPA.
- **Numéro 127** : déploiement d'une fresque sur le mur de MJC Monplaisir côté avenue Frères Lumière. Il y avait eu une hésitation initiale entre une demande de démolition du mur et demande de mise en valeur mais finalement la décoration l'a emporté. Des membres du CQ sont surpris que ce projet ait été mis au vote car ce tènement est au cœur d'une étude de restructuration par la municipalité, qui impliquerait une destruction du mur. La MJC n'est pas très favorable à cette destruction car, en l'état, ce dernier le protège de la circulation bruyante de l'avenue. D'autres membres du CQ expriment leur accord sur le chiffrage estimé à 45000€ qui leur semble bien calibré. Néanmoins, doutes et questionnements demeurent chez certains membres quant au futur du mur, qui fait peser une incertitude sur la pérennité/longévité de ce projet et donc la pertinence de cette subvention publique. La mairie a répondu qu'aucune destruction du mur n'aurait lieu d'ici à 5-10 ans, ce qui offrait des possibilités d'entreprendre d'ici là.
- Numéro 139 : installation d'une table de ping-pong sur terrain Colbert. Fait suite à un besoin exprimé par les parents et leurs enfants du secteur. Pas d'autres commentaires sur ce projet.
- Numéro 141 : mise en place d'une table de pique-nique au square Berchet. Fait suite à observation d'un manque de lieu pour s'asseoir et d'un manque d'endroit agréable pour manger ; utile pour le goûter des enfants qui viennent fréquemment avec leur nounou par exemple, ou bien pour les lycéens de la Martinière.

Avis des membres du CQ sur la plateforme en ligne du BUPA :

Critique de certains membres concernant la complexité de la procédure de vote.

De plus, la plateforme est jugée peu accessible par certains et où l'on perd facilement de nombreuses personnes. C'est une vraie barrière à l'entrée, la difficulté d'accès à la plate-forme pour le vote est une réalité.

La mairie entend les remarques et les assume en indiquant viser moins la quantité de vote mais plutôt des votants moins nombreux mais plus impliqués. Elle rappelle aussi le caractère expérimental de cette 1re tentative de ce BUPA, où elle servira à postériori de test desquelles des leçons pourront en être tirées pour la 2e phase du BuPa à venir. Insistance aussi sur l'importance de la pédagogie et du relais de la part de chacun pour faire connaître les projets et les modalités de vote.

Liens utiles - Procédures de vote et temps de découverte des projets :

Modalités de vote -> Le vote s'effectue jusqu'au 4 décembre 2022 sur la plateforme internet "oyé" : <https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022/f/2/budgets/2/projects>. Il peut s'effectuer uniquement en ligne (pas de procédure physique).

Les dates de rencontre -> Elles ont pour vocation de sensibiliser au BUPA (fonctionnement, objectifs...) et de faire voter les gens directement qui ont le temps, notamment les personnes éloignées du numérique.

L'agenda est le suivant :

- Mercredi 23 novembre 2022 : Atelier d'aide au vote à la MJC Monplaisir. Permanence dans le hall entre 10h - 12h et 14h - 18h. Les porteurs de projets ne doivent pas hésiter à venir participer à ces moments ouverts pour diffuser leur propre projet !
- Mardi 29 novembre 2022 : Rencontre (permanence) pour parler des projets. Rendez-vous entre 8h30 et 10h sur le marché de Monplaisir.

Sur la plateforme participative « oyé », il y a un calendrier qui recense toutes les dates de rencontre partout dans Lyon ; il y en a d'autres dans le 8e dans des lieux limitrophes de Monplaisir). Calendrier accessible via le lien suivant : <https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022/f/5/>. Pour information, des créneaux de réunions supplémentaires peuvent être demandés à la mairie d'arrondissement si les porteurs de projets BUPA veulent faire « la publicité » de leurs projets à d'autres dates/à d'autres endroits.

3. Divers et annonces générales :

Solarisation citoyenne :

En janvier 2023, lancement d'une opération de solarisation citoyenne qui sera encadrée par l'organisme *Coopawatt* pour solariser des toits, arrondissement par arrondissement. La démarche sera lancée le 12 janvier à l'Hôtel de Ville ; des réunions en arrondissement seront ensuite planifiées de janvier à mars.

Point situation au 29/11/22 - projet C40 tour du ex-CIRC :

À l'issue de la première étape de sélection fin novembre 2022, le jury a retenu quatre équipes finalistes :

- CIRCulaire : équipe composée du promoteur Pitch immobilier, des architectes et paysagistes l'AUC, Atelier PNG architecture et Altitude 35.
- RE-SOURCE : équipe composée du promoteur EM2C, des architectes et paysagistes SNOHETTA et AALYON.
- SOGELYM DIXENCE – AIRE NOUVELLE : équipe composée des promoteurs Sogelym Dixence et Aire nouvelle, des architectes et paysagistes Encore heureux, EXNDO Architectures, CALQ, Land'act.
- EMHO-REDMAN-ICADE : équipe composée des promoteurs Redman et Icade, et des architectes et paysagistes nouvelle AOM (Franklin Azzi, Chartier Dalix, Hardel Le Bihan), CH.v et MOZ paysage.

Pour plus de détails sur le projet de l'ex tour du CIRC, informations ici :

<https://www.lyon.fr/actualite/professionnels/un-appel-projets-international-pour-lex-tour-du-circ>

Dates-clés à venir :

- Janvier-avril 2023 : phase offres avec les candidats finalistes
- Juin 2023 : comité de sélection final du lauréat
- Mi-2023 : annonce du lauréat

À ce sujet, des questions ont été posées par les habitants :

- Question 1 : le conseil de quartier pourra-t-il utiliser les locaux vides en attendant les nouveaux projets ? Réponse : l'occupation temporaire du site par le CQ sera impossible car trop coûteuse.
- Question 2 : est-il possible d'utiliser la Salle de conférence Sasakawa ainsi que l'auditorium, séparés de la tour ? Réponse : Après renseignement, il s'avère que l'impossibilité d'occupation concerne aussi ces 2 bâtiments.
- Question 3 : est-il possible de rencontrer les finalistes comme annoncé avant l'été, mais interrompu car risque de biais de concurrence ? Réponse : La mairie centrale estime qu'une rencontre avec les CdQ n'est pas souhaitable car elle brouillerait le message délivré aux finalistes.

Prochain APICQ :

Réunion le 5 décembre 2022 à 19h en mairie du 8^e (salle Égalité) pour travailler sur les propositions des habitants.

Pour mémoire, ces dossiers vous permettent de débloquer jusqu'à 5.000€ pour financer des projets portés par le CdQ. Chaque CdQ peut déposer 1 dossier APICQ pour l'année 2023.

Une proposition APICQ est formulée par le directeur de l'ALAE (accueil de loisirs aux enfants = temps périscolaires) Simone Veil pour un goûter de quartier ou d'une fresque près de l'école. Projet à affiner si un dossier APICQ 2023 veut être monté.

Un projet autour des fêtes de fin d'année 2023 (en remplacement de la patinoire par exemple) peut aussi être proposé par le CQ.

Voici le calendrier :

- Depuis novembre : récupération des dossiers APICQ sur le site internet de la Mairie du 8e
- 1er février : dépôt des dossiers auprès d'Élise Dehédin et de vos élu-es référent-es
- 20 et 28 mars : jury à l'Hôtel de ville
- Avril - décembre : réalisation des actions

Infos et dépôt des dossiers : elise.dehedin@mairie-lyon.fr

Prochaines dates du CQ Monplaisir :

- Prochaine plénière : La prochaine plénière du conseil de quartier devrait avoir lieu au printemps 2023. Les sujets traités y seront plus "classiques". Ni la date ni le lieu ne sont encore fixés. Communication à venir.
- Prochaine réunion de la commission Voirie : **vendredi 20 janvier, 18h-20h en mairie du 8^e (salle Égalité)**, au programme : système d'éclairage public, rue saint Nestor, rue des alouettes, bandes d'éveils manquantes et retour sur la concertation de l'avenue des Frères Lumière.